

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 22 juin 2023

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 22 juin 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Madame la conseillère	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Steve Roy
------------------------	-----------

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
Urbaniste, MRC de la Matanie	Valérie Charest

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 6 juin 2023. Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date et l'heure fixée pour la tenue de cette assemblée publique de consultation a été transmis par courriel à chaque membre du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2023-06-112

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02, 2023-03, 2023-05 ET 2023-06

Monsieur le maire Rémi Fortin invite Madame Valérie Charest, urbaniste de la MRC de la Matanie a donné des explications concernant les projets de règlement numéro 2023-02, 2023-03, 2023-05 et 2023-06 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement 2023-02 s'intitule : « Projet de règlement 2023-02 modifiant le règlement de construction numéro 2008-12 afin de prévoir une exception concernant l'utilisation de conteneur »;

Le projet de règlement 2023-03 s'intitule : « Projet de règlement 2023-03 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-René-de-Matane »;

Le projet de règlement numéro 2023-05 s'intitule : « Projet de règlement 2023-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine »;

Le premier projet de règlement numéro 2023-06 s'intitule : « Premier projet de règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant les établissements d'hébergement touristique et autres modifications à l'initiative de la Municipalité ».

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 22 juin 2023

INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

À la suite des explications données sur les projets de règlement, Monsieur le Maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement aux projets des règlements.

2023-06-113

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 18 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

NOTES : Aucune personne présente autre que les conseillers/ères